



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**  
**AVIS PUBLIC**  
**SÉANCES DU CONSEIL DEVANT PUBLIC**

---

À partir de lundi 14 juin, les séances du conseil seront maintenant ouvertes au public dans la mesure où les règles de distanciation sociale le permettent.

Étant donné qu'une partie du public pourrait se voir refuser l'accès pour assurer le respect des règles de distanciation sociale (maximum de 6 personnes), les séances continueront de faire l'objet d'un enregistrement visuel et/ou sonore et diffusé dans les jours suivants sur le site Internet de la Municipalité.

Les citoyens sont également invités à faire parvenir leurs questions par écrit avant chaque séance du conseil via le site Internet de la Municipalité, sous la rubrique «Affaires municipales» et l'onglet «Conseil municipal». Ces questions pourront être abordées par le maire, les conseillers ou la direction générale lors de la séance.

Donné à Brigham, ce 11<sup>e</sup> jour de juin 2021.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

Pierre Lefebvre, avocat

PL/np